



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 27 FEVRIER AU 05 MARS 2010

N° 97

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 6
INTERNATIONAL	7
A SAVOIR	8

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Plaidoyer pour le droit d'accès à l'information

Transparency Maroc a lancé récemment un projet de plaidoyer pour la consécration du droit d'accès à l'information publique au Maroc. Dans le même contexte, le Centre pour la liberté des médias au Moyen Orient et en Afrique du Nord (CMF-MENA) vient de publier les résultats d'une étude sur l'accès du consommateur à l'information. La presse de cette semaine a accordé un intérêt particulier à ce sujet d'actualité.

27-28/02/2010



Séminaire à Rabat sur l'accès à l'information

Transparency Maroc a organisé, jeudi 25 février, un atelier d'orientation pour la promotion de l'accès à l'information, en collaboration avec l'Unesco et avec le soutien de l'ambassade des Pays Bas à Rabat. Lors de cet atelier, le professeur

Jamal Eddine Naji a présenté la plateforme du plaidoyer pour la consécration du droit d'accès à l'information. Cet atelier a constitué une occasion pour débattre des normes et principes concernant l'accès des citoyens à l'information.

01/03/2010

LE SOIR Le droit d'accès à l'information doit être inscrit dans la constitution

Parlementaires, CCDH, ICPC, Transparency Maroc et UNESCO, tous plangent aujourd'hui sur la situation des médias et le droit d'accès à l'information. Transparency Maroc et l'UNESCO ont rendu public un plaidoyer que les deux organismes comptent promouvoir le long de cette année. Première revendication : «la proclamation par la constitution, de la manière la plus précise possible, du

droit d'accès du citoyen à l'information». Les deux organisations vont plus loin, en réclamant que l'accès à l'information soit érigé en droit au même titre que le «droit au travail» ou le «droit à la sécurité». Comme conséquence immédiate de sa constitutionnalisation, elles exigent la promulgation d'une loi spécifique sur le droit d'accès du citoyen à l'information.

02-05/03/2010



Etude du CMF-MENA sur le droit du consommateur à l'information

Le Centre pour la liberté des médias au Moyen Orient et en Afrique du Nord (CMF-MENA) vient de publier un rapport d'étude intitulé : «Plaidoyer pour le droit du consommateur à l'information au Maroc : Obligation de l'Etat, responsabilité des professionnels et rôles des associations». Financé par le programme américain MEPI et réalisé par le CMF-MENA, ce rapport analyse le cadre institutionnel, juridique et des politiques publiques en matière de protection des consommateurs. Dans ce rapport, le CMF-MENA rappelle que l'information du consommateur est une

obligation aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les opérateurs économiques et note la faiblesse du travail des associations de protection des consommateurs en ce qui concerne l'information et l'éducation. Cette faiblesse est due notamment à l'élitisme de ces associations et à leur manque de coordination ainsi qu'à leur marginalisation par les autorités publiques en ce qui concerne le travail législatif et la mise en œuvre des politiques publiques. Le rapport appelle les médias à contribuer à la diffusion d'une information véridique et indépendante sur les affaires touchant la consommation.

01/03/2010



Conjoncture : les patrons gardent le moral

Les chefs d'entreprise gardent le moral ! C'est ce qui ressort de la dernière livraison du baromètre de conjoncture de l'IFOP. Une enquête trimestrielle commanditée par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM). Objectif: suivre l'état de l'opinion des patrons sur l'activité, le climat des affaires et économique, la situation et les projets des entreprises. L'étude a permis de recueillir des jugements liés à la conjoncture et à l'action du gouvernement, le climat des affaires, la fiscalité, etc. La perception de l'action du

gouvernement liée à la fiscalité, la retraite, la réforme de la justice, la lutte contre la corruption, les aides et subventions accordées aux entreprises... est somme toute négative. En effet, 60% des sondés pensent que les aides et subventions accordées ne sont pas satisfaisantes contre 30% qui les trouvent satisfaisantes. Plus inquiétant encore, 67% des dirigeants jugent les actions de lutte contre la corruption, initiées par le gouvernement, pas du tout satisfaisantes et 53% estiment insatisfaisante la réforme de la justice et du système judiciaire.



La transparence dans les transactions financières

Dans le cadre des « Rencontres de la transparence » organisées par la « Commission éthique et déontologie » de la CGEM, le directeur général du Conseil des valeurs mobilières (CDVM), M. Hassan Boulaknadel a présenté, le 24 février, un exposé sur la transparence financière en tant qu'élément favorisant le développement économique et social du pays. M. Boulaknadel a indiqué que les sociétés

cotées en bourses seront désormais obligées de publier les informations relatives à leur chiffre d'affaires tous les trois mois, afin de préserver la stabilité du marché financier. En plus des publications officielles, ces informations seront mises en ligne pour que les investisseurs et les opérateurs de la bourse de Casablanca puissent y accéder.



Le Crédit Agricole lance le portail « fellah-trade »

Le Crédit Agricole vient de lancer un nouveau portail dédié à l'agriculture marocaine (www.fellah-trade.com). Il s'agit d'un portail destiné aux professionnels de l'agriculture et des filières agricoles

et agroalimentaires au Maroc, qui met à leur disposition des informations utiles relatives aux filières agricoles, à la production et au commerce des produits agricoles.

02/03/2010



Un diplomate marocain dirige une délégation de surveillance de l'intégrité des élections en Irak

Une mission de 70 experts, présidée par un diplomate marocain, l'ambassadeur Mohamed Khamlich, secrétaire général adjoint de la Ligue arabe, chargé des médias et de la communication, a été mise en place pour superviser les élections irakiennes, prévues le 7 mars prochain, apprend-on

auprès de l'organisation panarabe. Dans une déclaration à la presse, le directeur de l'administration arabe à la Ligue arabe, responsable du dossier irakien, Ali Jarouch a fait savoir que le rôle de la mission d'experts arabes consiste à superviser le déroulement de toutes les étapes du processus électoral en Irak.

02/03/2010

DIVERS



Le secteur de la justice connaîtra une « réforme profonde »

« Le ministère de la Justice engagera prochainement une «réforme profonde» des différentes structures du secteur, conformément aux Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI », a affirmé, vendredi à Tanger, le ministre de la Justice Mohamed Naciri. Lors d'une rencontre avec les présidents des tribunaux et les procureurs généraux relevant de la circonscription judiciaire de Tanger, M. Naciri a indiqué que le projet de réforme porte

sur «la moralisation» de l'ensemble des professions de l'institution judiciaire (magistrats, huissiers, avocats, experts...). Le ministre a également préconisé l'introduction dans les tribunaux de la région de l'expérience du médiateur, qui a connu un succès à Rabat et Casablanca, précisant que la cellule du médiateur comprend des représentants des magistrats, des procureurs et des huissiers et a pour mission d'orienter les justiciables.

03/02/2010

LE SOIR

Le Maroc sur la bonne voie, selon un rapport américain sur la lutte contre la drogue

Malgré les efforts du gouvernement pour lutter contre le trafic de drogue, «le phénomène de corruption semble encore persistant dans les rangs des autorités gouvernementales, la justice, les forces de l'ordre et l'armée». C'est le constat du rapport 2010 du département d'Etat US sur la drogue rendu public le 1er mars courant. Le document estime néanmoins que le

Maroc a réalisé des avancées dans sa stratégie de lutte contre la drogue. Du moins, dans deux de ses trois piliers. «Le Maroc a fait un grand effort en matière d'interdiction et d'éradication de culture de drogue», explique le rapport. Ce qui n'est pas le cas pour la troisième composante de cette stratégie: la réduction de la demande.

ALBAÏANE

Campagne anti-drogue : Transparency Maroc réticente

Le récent rapport américain sur la lutte contre la drogue est plutôt favorable. Les avis, cependant, ne sont pas toujours convergents. C'est le cas de celui d'un dirigeant de Transparency Maroc, qui estime tout d'abord, que l'on ne peut pas toujours se fier aux affirmations américaines à ce propos, et que le site viennois spécialisé en la matière relevant de L'ONU, s'avère beaucoup plus fiable. «Sans avoir totalement connaissance de ce dossier, on ne peut qu'être réticent à

l'égard de ce constat positif, si l'on sait que les indicateurs sont là criants et ne souffrent d'aucune contestation», déclare-t-il, avec beaucoup de réserves. M. Filali ajoute que, «certes, les tentatives d'éradiquer ce phénomène ou, tout au moins, d'en alléger les effets nocifs, existent. Cependant, faut-il pour autant, faire l'éloge d'une performance ? Sans doute redoubler d'efforts afin d'en arriver à des constats plus crédibles ».

الجريدة

Détournements d'un montant de 1,5 milliard de centimes dans un projet immobilier à Marrakech

Le délégué de l'union des propriétaires des jardins de la Palmeraie à Marrakech, Lahcen Ben Derkaoui, a déclaré, lors d'une conférence de presse, que le montant des détournements de fonds commis dans ce complexe immobilier est estimé à 1,5 milliards

de centimes. Dans cette affaire de détournement, actuellement en cours de jugement, la responsabilité incomberait au précédent syndic, qui aurait, selon le délégué de l'union des propriétaires, commis des irrégularités et des malversations dans la gestion des affaires du complexe.

03/02/2010

أخبار اليوم Les raisons pour lesquelles le rapport de la Cour des comptes n'est pas publié

Il semblerait que le rapport 2009 de la Cour des comptes relatif à l'audit financier des établissements publics ne sera pas diffusé prochainement. Sa publication sera reportée à une date indéterminée. Selon des sources bien informées, ce report est dû à un désaccord entre la Cour des comptes et de hauts responsables au sujet de cinq pages relatives à des irrégularités relevées dans un important établissement

public ; c'est ce qui explique le gel de ce rapport dont la publication sur le site web de la Cour des comptes était attendue à la fin de l'année dernière. « Akhbar Al Yaoum » s'interroge sur l'utilité de réaliser des enquêtes sur les irrégularités qui entachent la gestion des établissements publics si les résultats de ces enquêtes ne sont pas publiés et les auteurs de ces irrégularités ne sont pas punis.

04/02/2010



Salé: examen de l'affaire de détournement de Fioul

La chambre criminelle chargée des crimes économiques et financiers à l'annexe de la cour d'appel de Salé a entamé le 2 mars, l'examen et l'analyse des documents de l'affaire de détournement de près de 1.500 tonnes de fioul, dans laquelle sont poursuivies

36 personnes, dont une femme, pour association de malfaiteurs, détournement de fonds publics, abus de confiance et complicité. Les mis en cause ont été arrêtés, en mars 2009, à la suite d'une plainte déposée par l'ONE.



Forum national sur la carte sanitaire

Un forum national sur la carte sanitaire a été organisé du 1er au 3 mars à Rabat. Ce forum a été l'occasion pour le ministère de la Santé de présenter le cadre législatif et réglementaire de ce projet et d'exposer son expérience de schéma régional d'offre de soins (SROS) qui concerne six grandes régions du Maroc. Cette carte sanitaire sera-t-elle en mesure de réduire les inégalités d'accès aux soins ? « Cette carte peut apporter un changement par rapport à la situation actuelle à condition qu'elle soit bien faite »,

note le Dr. Mohamed Naciri Bennani, président du Syndicat national des médecins du secteur libéral (SNMSL). Selon Ali Lotfi, le secrétaire général de l'Organisation démocratique du travail (ODT), cette couverture marginalise les populations pauvres. « Dans certains hôpitaux publics, on refuse le certificat d'indigence et les patients pauvres sont alors contraints de payer ». Le chemin est encore long pour parvenir à l'équité et à une répartition appropriée de l'offre de soins.



Plainte contre des responsables du ministère du transport pour corruption et chantage

Selon certaines sources, le syndicat des camionneurs de la région de Tanger-Tétouan, affilié à l'Union marocaine du travail (UMT), poursuivra en justice six responsables du ministère du transport et de l'équipement pour corruption, chantage et atteinte à la

liberté syndicale. Son secrétaire général, Driss Daryouch, a indiqué à ce sujet, que le 1er mars, après l'échec du dialogue, le syndicat a déposé une plainte auprès du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Tanger.

04/02/2010



Les Marocains résidant à l'étranger dénoncent la corruption et les abus de l'administration marocaine

Lors d'une rencontre avec le ministre délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, tenue au siège de l'ambassade marocaine à Doha, les intervenants ont souligné l'importance de la lutte contre la corruption qui règne dans l'administration marocaine et qui compromet leurs intérêts lors de leur séjour au Maroc. Les Marocains résidant au Qatar ont également soulevé les nombreuses difficultés rencontrées avec l'administration des douanes. Le

ministre a annoncé qu'une commission juridique présidée par des magistrats a été créée, ainsi qu'une cellule composée de responsables des principaux ministères, pour être à l'écoute des Marocains résidant à l'étranger afin de régler rapidement les différents problèmes rencontrés. Le ministre a également annoncé la création de la « maison du Marocain résidant à l'étranger » pour rapprocher l'administration des citoyens et aider ces derniers dans leurs démarches administratives.

05/02/2010



Des spécialistes marocains dans un réseau mondial de lutte contre le blanchiment

Des spécialistes marocains se sont réunis dernièrement à Deauville en France avec des policiers de 24 pays de l'UE et d'autres, venus de Colombie, de Croatie, du Liban, de Macédoine et de Turquie. Objectif : mieux s'organiser face au blanchiment d'argent. Dans cette perspective la création d'un réseau opérationnel des correspondants des

services anti-blanchiment est prévue. Selon certaines estimations, quelque 1.500 milliards de dollars (plus de 11.000 milliards de dirhams) d'argent sale circulent dans le monde. Ce trafic se fait le plus souvent par le biais de transactions en ligne. Ce qui rend sa traque difficile même pour les policiers spécialisés.



Agadir / Transport urbain : les communes devant la justice

Le dossier du transport urbain à Agadir qui oppose la société GAB à l'ex-wali de la région, Rachid Filali, a fait l'objet hier d'une nouvelle audience au Tribunal administratif d'Agadir. Fait nouveau dans l'affaire, c'est l'action en justice de GAB à l'encontre

des communes du Grand Agadir signataires du contrat de délégation avec Alsa, déclaré adjudicataire de l'appel d'offre. La justice a demandé aux parties de communiquer leurs arguments par écrit. Une nouvelle audience est prévue le 6 avril prochain.

01/03/2010

**Italie : adoption d'un projet de loi anti-corruption**

Le gouvernement italien a adopté, lundi en conseil des ministres, un projet de loi anti-corruption, après un rapport alarmant de la Cour des comptes et plusieurs scandales impliquant des membres de la majorité au pouvoir. Le texte prévoit notamment un contrôle renforcé des administrations locales, un alourdissement des peines et l'inéligibilité au parlement en cas de condamnation pour corruption. Un plan

national anti-corruption, mis en place sous l'égide du ministère de la Fonction publique, renforcera la transparence des administrations, à travers notamment la publication sur internet des appels d'offre, des concours et l'évolution des carrières des fonctionnaires. Selon les données de l'ONG Transparency International, l'Italie a glissé de la 41e place en 2007 à la 55e en 2008 pour tomber à la 63e en 2009.

02/03/2010

**La corruption a coûté 800 millions d'euros à la Grèce l'an dernier**

La corruption a coûté environ 800 millions d'euros à la Grèce l'an dernier, estime mardi l'organisation Transparency International, un chiffre en hausse de 5% par rapport à l'année précédente. Selon l'organisation non gouvernementale spécialisée dans la lutte contre la corruption, les hôpitaux publics, l'aménagement urbain et les services fiscaux sont les secteurs les

plus corrompus. Lundi, le Premier ministre grec George Papandréou avait affirmé que la corruption était l'une des principales causes des difficultés budgétaires du pays. Transparency International estime que le coût de la corruption pour l'économie grecque a augmenté de 39 millions d'euros par rapport à 2008.

04/03/2010

**Jordanie : Libération sous caution de quatre personnalités, dont un ancien ministre, accusés de corruption**

Les quatre personnalités jordaniennes, dont un ex-ministre des Finances, arrêtées mercredi dans une affaire de corruption, ont été libérées jeudi sous caution, selon une source judiciaire. Initialement placés en garde à vue pour 15 jours, les quatre ont été libérés contre le paiement d'une caution de 100.000 JOD (près de 150.000 dollars) chacun, jeudi en début d'après-midi, a indiqué à l'AFP la source judiciaire. L'agence officielle Petra avait annoncé un peu plus tôt que le

procureur général avait ordonné « l'arrestation d'Adel Kudah, ancien ministre des Finances et ancien président du Conseil d'administration de la Raffinerie de pétrole jordannienne (RPJ), d'Ahmad Rifaï, ex-directeur exécutif de la RPJ, de Mohamed Rawashdeh, conseiller économique du Premier ministre, et de l'homme d'affaires Khaled Chahine ». Ils sont accusés « d'avoir reçu des pots-de-vin et d'avoir manqué à leur devoir dans le cadre de leurs fonctions », avait-elle précisé.

Guide de bonnes pratiques

Les entreprises devraient adopter des mesures strictes de contrôle interne et mettre en place des programmes de déontologie et de conformité s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la corruption, dans les transactions commerciales internationales, selon le nouveau guide de bonnes pratiques adopté par les 38 pays qui sont parties à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. À partir de mars 2010, le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption – qui se compose de représentants de ces 38 nations – suivra les progrès accomplis par ces pays en termes d'incitation de leurs entreprises à mettre en œuvre le Guide de bonnes pratiques pour les contrôles internes, la déontologie et la conformité.

Le Guide de bonnes pratiques encourage les entreprises à :

- adopter une politique clairement formulée et visible interdisant la corruption, qui bénéficie d'un soutien solide au plus haut niveau de la direction ;
- diffuser l'idée que le respect de cette interdiction est de la responsabilité de chaque individu à tous les niveaux de l'entreprise, et confier la surveillance de ce respect à des structures de contrôle indépendantes ;
- assurer une communication périodique et des formations sur la corruption transnationale à l'intention de tous les salariés, ainsi que des partenaires commerciaux ; et
- encourager le respect des mesures de conformité concernant la corruption transnationale, et mettre en place des procédures disciplinaires pour répondre à leur violation.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma